

[Traduit pour l'Album des Familles.]

LE DOGME

DE LA

CONFESSION. (1)

Eclaircissements et Preuves.

Afin que vous sachiez que le fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés, Jésus dit alors au paralytique : levez-vous, emportez votre lit et allez dans votre maison.

(Saint-MATHIEU, ch. IX, v. G.)

Mes Frères bien-aimés,



A confession est probablement l'article de nos croyances le plus faussement représenté de tous, celui pour lequel nous sommes le plus souvent calomniés et diffamés. Combien de fois avez-vous entendu affirmer, par les ministres de l'Evangile, quelquefois dans les *Sabbath Schools*, quelquefois dans les livres, où nous sommes indignement calomniés et diffamés, que les catholiques croient que pour obtenir le pardon de leurs péchés, tout ce qu'ils ont à faire c'est d'aller les dire à un prêtre, et qu'ensuite ils peuvent recommencer à pécher comme de plus bel ; d'autres ont été jusqu'à dire que nous, catholiques, avons à payer pour obtenir le pardon de nos péchés ; et un certain ministre ou prédicant anglais s'est aventuré à donner la liste des différents prix pour lesquels les péchés sont pardonnés dans l'Eglise catholique. Il dit qu'un catholique qui s'est rendu coupable du meurtre de son père ou de sa mère, et qui veut obtenir le pardon de son péché, doit payer un louis sterling, c'est-à-dire cinq piastres ; s'il s'est rendu coupable d'adultère, la moitié de cette somme ; quand il est coupable de fornication, c'est le même prix, soit deux piastres et demi ; quand il a fouetté sa femme, c'est une piastre ; et quand il a levé le coude jusqu'au point de se soûler comme une grive, vingt-cinq centins suffisent.

Maintenant, mes chers catholiques, vous qui allez à confesse depuis votre enfance,

(1) Conférence prêchée par le R. P. DAMEN, de la Société de Jésus, à l'Eglise de l'Immaculée Conception, New-York.

vous savez que vous n'avez jamais payé un sou pour obtenir le pardon de vos péchés. Dites-moi ce qu'il faut penser de ces hommes qui prêchent l'Evangile, et ce qu'il faut penser d'une religion qui cherche à renverser une autre religion par la calomnie et la diffamation. Est-ce là ce que Dieu nous enseigne ? Est-ce là la doctrine chrétienne ? Je m'en rapporte à votre bon sens, au bon sens et au jugement de ceux qui ne sont pas catholiques et qui ont entendu répéter ces calomnies. Est-ce là l'esprit de Dieu, l'esprit de charité, de chercher à renverser une société de chrétiens en les calomniant et les diffamant ainsi, et en représentant faussement leurs doctrines. Pourquoi n'attaquent-ils pas les doctrines réelles de l'Eglise ? Pourquoi les trouvons-nous toujours dans le même sentier de la calomnie, attaquant des doctrines dont ils ne connaissent rien ; leur ignorance le montre clairement. Croire que les péchés peuvent être pardonnés pour de l'argent ! les catholiques abhorrent cette idée. Ce serait un des plus grands sacrilèges qui puissent se commettre au jugement de l'Eglise. Si un prêtre allait accepter de l'argent pour pardonner les péchés, suivant les lois de l'Eglise catholique ce prêtre ne pourrait plus exercer les fonctions sacerdotales ; mais il n'y a pas d'exemple de ce fait, car un prêtre serait dégradé pour la vie.

I

Quel est donc la doctrine catholique au sujet de la confession ?

L'Eglise catholique enseigne qu'aucun péché ne peut être pardonné sans un vrai et sincère repentir de la part du pécheur, pour tous les péchés par lesquels il a offensé Dieu, et sans la ferme résolution d'éviter tous ces péchés à l'avenir.

Demandez à n'importe quel catholique : Est-ce que le prêtre peut vous pardonner vos péchés sans le regret et le repentir de ses fautes ?

Le plus ignorant même des catholiques vous répondra : Non, monsieur, aucun péché ne peut être pardonné sans un vrai et sincère repentir de la part du pécheur.

—Croyez-vous cela, mon cher ami protestant ?

—Sans doute, je le crois, répond-il.

—Eh bien ! c'est là la doctrine catholique. L'Eglise catholique enseigne de plus que les péchés ne peuvent être pardonnés, même si nous avons un sincère regret de les avoir commis, à moins que nous soyons en même temps pleinement déterminés à commencer une nouvelle vie et bien résolus de faire notre possible pour éviter ces péchés à l'avenir.

—Mon cher ami protestant, avez-vous quelque objection contre cette doctrine ?

—Non, monsieur, c'est là précisément mon opinion.

—Très bien, alors vous voyez qu'en cela vous êtes catholique sans le savoir.

C'est la doctrine catholique, vous le voyez, si vous connaissiez la religion catholique, en grand nombre vous renoncerez à vos erreurs et vous embrasserez la vérité. Mais le malheur est qu'il y a beaucoup de vos prédicants qui vous tiennent dans l'erreur, et ils ne veulent pas vous laisser connaître la doctrine de l'Eglise catholique, car ils savent que si vous connaissiez les doctrines de l'Eglise catholique, vous deviendriez catholiques, à moins que par quelques considérations humaines vous ne fussiez empêchés d'embrasser la vérité.

Ainsi la doctrine catholique est celle-ci : lorsqu'un homme a un regret sincère et véritable de ses péchés, avec la ferme résolution de faire tout en son pouvoir pour éviter ces péchés à l'avenir, et quand avec ces dispositions, il confesse ses péchés à un prêtre de Dieu, alors le prêtre a le pouvoir de lui pardonner ses péchés au nom de Dieu et par l'autorité de Dieu.

—Ainsi, dit mon ami protestant, vous croyez que les prêtres ont le pouvoir de pardonner les péchés ! Eh ! bien, je ne croirai jamais cela. Je ne croirai jamais qu'un homme puisse pardonner les péchés. Est-ce que le prêtre n'est pas un homme ?

—Sans doute, c'est un homme.

—Eh bien ! je ne croirai jamais que le prêtre peut pardonner les péchés.

Maintenant, mes chers amis protestants, êtes-vous raisonnables dans l'objection que vous faites ? Voyons un peu si Dieu ne peut pas donner à l'homme le pouvoir de pardonner les péchés en son nom et par son autorité, s'il le veut. Q'avez-vous à dire à cela ? Est-ce que Dieu peut donner à l'homme un tel pouvoir ?

—Sans doute, dit mon ami protestant, Dieu peut tout faire ; Dieu est tout puissant. Si Dieu veut donner un tel pouvoir à l'homme, il peut le faire ; car qui peut l'empêcher de donner un tel pouvoir à l'homme ?

—Eh bien ! je vais vous prouver maintenant que Dieu a donné ce pouvoir à l'homme.

—Non, monsieur, vous ne pouvez jamais prouver cela, me répond mon ami protestant.

—Oui, je vais vous prouver que Dieu a donné à l'homme un tel pouvoir, et je vais vous le prouver par la Bible. C'est le livre que vous aimez, n'est-ce pas, mes chers amis protestants. C'est le livre de Dieu pour lequel, nous catholiques, avons un très grand respect, et c'est par ce saint livre de Dieu que je vais vous prouver que Dieu a donné un tel pouvoir à l'homme.

II

Nous lisons au chapitre ix de Saint-Mathieu, que dans une circonstance on apporta à Notre-Seigneur un paralytique. Notre bon Sauveur, en voyant le paralytique, fut ému de compassion et il lui dit : *Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous*